

STELLANTIS



Affiches S.51 L'Essentiel de l'Actualité

**Toutes les affiches sont à apposer
impérativement
sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet
dans les UEP.**

**Les affiches doivent être renouvelées chaque
semaine.**

PERMANENCE VITALI SANTÉ TRÉMERY

Votre interlocutrice, Amandine PIZZINAT,
vous souhaite une merveilleuse année 2022.

Je suis en congé du 18 décembre au 2 janvier.

Mercredi 5 janvier
Mercredi 19 janvier

En raison des consignes sanitaires,
merci de prendre rendez-vous

**En dehors des permanences sur le site, je
suis joignable de 8h à 16h**

Pour me contacter :

01.47.83.10.81

ou mail : amandine.pizzinat@aon.com

8H– 12H00 / 12H45 - 16h

Rendez-vous à côté de l'infirmierie

PERMANENCE VITALI SANTÉ METZ

Votre interlocutrice, Amandine PIZZINAT,
vous souhaite une merveilleuse année 2022.

Je suis en congé du 18 décembre au 2 janvier.

Mardi 4 Janvier

Mardi 18 Janvier

**En raison des consignes sanitaires,
merci de prendre rendez-vous**

**En dehors des permanences sur le site, je
suis joignable de 8h à 16h**

Pour me contacter :

01.47.83.10.81

ou mail : amandine.pizzinat@aon.com

8H30 – 12H00 / 12H45 - 16h30
Rendez-vous à côté de l'infirmierie

NOTE INTERNE

Trémery, le 13 décembre 2021

EXPÉDITEUR

From : Marc Bauden

e-Mail : marc.bauden@stellantis.com

DESTINATAIRE(S)

EQUIPE DE DIRECTION

E.C. : Rokino Gissonna - Bertrand Leconte - Chrystelle Bouvet - Rémi Girardon

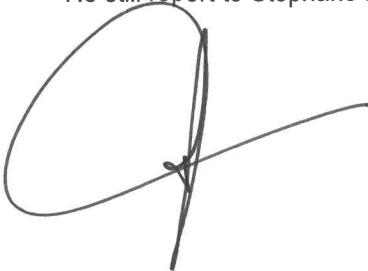
OBJET : note de nomination et d'organisation MEL

A compter du 1^{er} Janvier 2022,

Rokino GISONNA prendra la responsabilité de l'usinage et du montage de la ligne de moteurs EB.
Il reste rattaché à Stéphane Dubray.

Effective from January 1st 2022,

Rokino GISONNA will take the responsibility for machining and assembly for EB line.
He still report to Stéphane Dubray.



Marc Bauden

Directeur du Pôle Industriel Trémery-Metz

NOTE INTERNE

Trémery, le 13 décembre 2021

EXPÉDITEUR

From : Marc Bauden
e-Mail : marc.bauden@stellantis.com

DESTINATAIRE(S)

EQUIPE DE DIRECTION

E.C. : Cyrille Villemin - Bertrand Leconte - Chrystelle Bouvet - Rémi Girardon

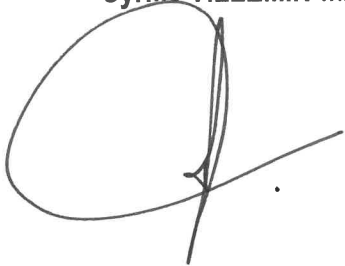
OBJET : note de nomination et d'organisation MEL

A compter du 1^{er} Décembre 2021,

Cyrille VILLEMIN sera en prêt sur la ligne MEL. Stéphane Dubray précisera sa mission.

Effective from December 1st 2021,

Cyrille VILLEMIN will be loaned to MEL line. Stéphane Dubray will specify his mission.



Marc Bauden
Directeur du Pôle Industriel Trémery-Metz

NOTE NOMINATION / PERSONNEL ANNOUNCEMENT

ICT/EEID

A compter du 01 décembre 2021,

Laurent BIJOUX est nommé Plant IT Leader (PIL) pour le site Sochaux au sein de HRT/ICT/EEID/MFG/PILB, sous la responsabilité hiérarchique de Gonzague d'ABOVILLE.

Jean Michel URBANSKY est nommé Plant IT Leader (PIL) pour les sites de Metz, Tremery et Charleville au sein de HRT/ICT/EEID/MFG/PILB, sous la responsabilité hiérarchique de Gonzague d'ABOVILLE.

Effective from Decembre 1st 2021,

Laurent BIJOUX is appointed Plant IT Leader (PIL) for Sochaux within HRT/ICT/EEID/MFG/PILB. He will report directly to Gonzague d'Aboville.

Jean Michel URBANSKY is appointed Plant IT Leader (PIL) for Metz, Tremery et Charleville within HRT/ICT/EEID/MFG/PILB. He will report directly to Gonzague d'Aboville.



Jean-Luc PERRARD

Mathieu NICOLAS
Responsable Ligne de Flux DV
EE/CPWC/PPTM/DV

Destinataires :

F. RIZZO A. CRUMBACH D. MENGOZZI RU DV

Copie :

JB. HEE B. LECONTE JB. HEE P. LAFAURIE

RG DV KTA DV F. RETTEL

Objet :
Réorganisation ateliers usinages à DV

Trémery, le 13 décembre 2021

A compter du 13 décembre 2021 :

M. Giuseppe SCORDO, Responsable d'Unité, reprend l'équipe d'usinage culasses T5R15 équipe 342 en complément de son périmètre actuel (T5R11 équipe 026).

Mathieu NICOLAS
Responsable Ligne de Flux DV



61-65 rue Maréchal
Joffre

**NOUVEAU
PROGRAMME
LOCATIF**

**À
CLOUANGE
(57185)**



**LOGEMENTS
NEUFS
T2 À T4**

A SAISIR LOGEMENTS NEUFS !

Petite commune située à 4 km du centre thermal d'Amnéville et à proximité du Luxembourg, Clouange bénéficie du calme et du cadre verdoyant des côtes de Moselle, idéalement située entre Metz et Thionville. Bénéficiez d'un logement neuf, lumineux et fonctionnel, pensé pour votre confort au quotidien.

PRESTATIONS

- Performance énergétique RT2012
- Chauffage individuel au gaz
- Balcon ou terrasse pour chaque logement
- Salle de bain équipée de sèche serviette
- Parking privé et sécurisé
- Accès sécurisé

**CANDIDATEZ DÈS MAINTENANT !
RENDEZ-VOUS sur al-in.fr :**

- 1 : créez votre compte AL'in
- 2 : importez votre demande de logement social sur votre compte AL'in avec votre Numéro Unique Départemental (NUD)
- 3 : visualisez les offres auxquelles vous êtes éligible et candidatez sur l'offre de votre choix



- Logements économes en énergie
- Parking privé et sécurisé
- Proche de toutes les commodités : écoles commerces, gare...
- Pas de frais d'agence
- Possibilité d'avance de caution Loca-Pass®

LOYERS* CHARGES COMPRISES

T2 de 40 à 51m² : de 331 à 408€

T3 de 65 à 70m² : de 484 à 548€

T4 de 96m² : 718€

*Logements locatifs soumis à conditions de ressources PLAI ou PLUS

LIVRAISON PRÉVISIONNELLE

Fin mars 2022

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

14 Janvier 2022

CONTACTEZ-NOUS

Muni de votre n° de dossier AL'in :

Françoise DEMILLY ☎06 23 82 32 92

francoise.demilly@actionlogement.fr

Stéphanie LHOTTE ☎06 29 16 80 07

stephanie.lhotte@actionlogement.fr



SIMPLIFIEZ VOTRE RECHERCHE DE LOGEMENT SOCIAL AVEC ACTION LOGEMENT



1 FAITES VOTRE DEMANDE DE NUMÉRO UNIQUE (NUD OU NUR)

Le Numéro Unique Départemental ou Régional est l'identifiant indispensable pour être candidat à une offre de logement social.

Je me connecte sur demande-logement-social.gouv.fr

- 1 Je saisis intégralement ma demande de logement social
- 2 Je dépose tous les documents demandés
- 3 J'obtiens mon Numéro Unique.



Si vous souhaitez bénéficier de la politique logement de votre entreprise, veillez à bien vous enregistrer en tant que demandeur principal.

Bon à savoir

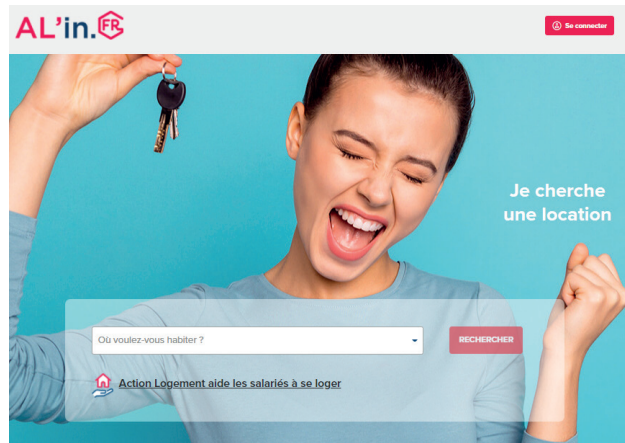
Vous complétez, actualisez, modifiez et, si besoin, renouvelez chaque année, votre demande de logement social, depuis le site :

demande-logement-social.gouv.fr

2 CRÉEZ VOTRE COMPTE SUR AL'IN...

Je crée mon compte sur al-in.fr avec mon adresse email et je dispose d'un espace personnalisé.

- 1 Je renseigne mon Numéro Unique et je retrouve toutes les informations saisies depuis le site demande-logement-social.gouv.fr
- 2 Je vérifie le N° SIRET, auquel je souhaite que ma demande soit rattachée par Action Logement*, et je saisis, le cas échéant, le Code Entreprise
- 3 Je peux consulter les offres de logement.



* Si vous souhaitez bénéficier de la politique logement de l'entreprise de votre codemandeur, vous devez renseigner le numéro SIRET de son entreprise lors de la saisie ou de la mise à jour de votre demande de logement social.



Il est important que vous ayez finalisé intégralement l'enregistrement de votre demande de logement social (saisie de votre demande et dépôt de l'ensemble de vos justificatifs) avant de pouvoir poser votre candidature pour un logement proposé sur AL'in.



Obtention d'un logement social : les règles principales à respecter

- Adéquation de votre revenu fiscal de référence avec des plafonds de ressources qui peuvent varier en fonction du logement*.
- Adéquation de la composition familiale de votre ménage avec la typologie du logement recherché :
 - Pour 1 personne : T1/T2 - Pour 2 personnes : T2/T3 - Pour 3 personnes : T3/T4 - Pour 4 personnes : T4/T5
 - Pour 5 personnes et plus : T5 et plus.
- Adéquation de votre capacité financière avec le montant du loyer : vous devez gagner (en incluant le cas échéant l'AL ou l'APL) environ 3 fois le montant du loyer (charges comprises).

*Chaque logement social est encadré par une norme locative. Selon la norme, le candidat locataire doit justifier de ressources égales ou inférieures à des plafonds réglementés qui varient en fonction de la composition familiale et du secteur géographique.

3

CONSULTEZ L'OFFRE DE LOGEMENTS ET POSTULEZ ...

Je consulte les logements depuis mon espace personnel.

Un logement m'intéresse ? Je postule pour déposer ma candidature.

Votre situation ne correspond à aucun logement disponible ? Élargissez votre zone de recherche depuis le site demande-logement-social.gouv.fr et, dès votre retour sur al-in.fr, mettez à jour votre demande !



Vous ne pouvez avoir qu'une seule candidature active : vous vous positionnez sur un seul logement à la fois.

4

SUIVEZ VOTRE CANDIDATURE ...

Étape 1 - Je candidate sur un logement.

Étape 2 - Action Logement valide ou non votre candidature suite à l'analyse de votre dossier. Si votre dossier est invalidé, vous pouvez d'ores et déjà vous positionner sur un autre logement.

Étape 3 - Si votre dossier a été validé, il est transmis au bailleur qui va l'instruire avec d'autres dossiers de candidature présentés sur le même logement.

Étape 4 - Le bailleur peut me contacter pour compléter mon dossier ou organiser la visite du logement.

Étape 5 - La Commission d'Attribution se réunit et décide de l'attribution du logement.

Étape 6 - Le bailleur me transmet le résultat de la Commission.

Étape 7 - Si le logement m'est attribué, le bailleur prend contact avec moi pour me proposer de visiter le logement (si je ne l'ai pas déjà fait) et organiser la signature de mon bail.



Attendez de recevoir l'accord du bailleur avant de donner congé de votre logement actuel.

La Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation de Logements (CALEOL), est responsable de l'attribution du logement.

Si votre candidature n'a pas été retenue, vous pourrez vous positionner sur une nouvelle offre disponible et adaptée à votre situation.

RENDEZ-VOUS SUR AL-IN.FR

Vous avez une question ?

- Rendez-vous sur le [centre d'aide AL'in](#) (FAQ, vidéos et guides pas à pas)
- Contactez-nous via [notre formulaire de contact](#)
- Contactez notre Centre de Relation Client : **0970 800 800** 9h-18h30 lun.-ven. (appel non surtaxé)

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

www.actionlogement.fr @Services_AL

Rétrospective 2021 du Pôle Trémery-Metz

Découvrez ou redécouvrez les événements marquants de notre Pôle en 2021 au travers de cette vidéo-rétrospective.

Scannez le QR Code ci-dessous pour y accéder :



Briefing de reprise Covid & Sécurité

Avant la reprise, reprenez connaissance des règles Covid & Sécurité à appliquer sur le Pôle, au travers de cette vidéo.

Scannez le QR Code ci-dessous pour y accéder :



Port du casque et des protections auditives

Travaux
d'arrêt



Nombreux risques
inhabituels



Vigilance accrue

Le port du casque est obligatoire dans tous les bâtiments industriels et sur tous les chantiers pendant toute la durée des travaux d'arrêt, y compris pour les ateliers définis officiellement en travaux d'arrêt en S.51.



Les collaborateurs des secteurs en production devant se rendre dans un secteur en travaux doivent impérativement porter le casque de chantier.



Attention : l'utilisation de la casquette coquée est interdite pendant toute la durée des travaux d'arrêt.



Le port des protections auditives est obligatoire dans chaque bâtiment où il y a une activité de production.

Tous les salariés, les personnels d'entreprises extérieures et visiteurs sont concernés.

INFORMATION
CORONAVIRUS



La CoVid ne prend pas congé :

JE PORTE MON MASQUE CORRECTEMENT et EN PERMANENCE sur l'ensemble des sites STELLANTIS, parkings extérieurs y compris. Limiter au maximum le temps sans port de masque.

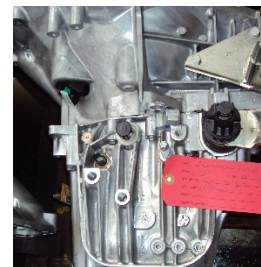
Quand le retrait du masque ne peut pas être évité (repas, cigarette, café...), La distance minimale à respecter est de 2 mètres entre 2 personnes.

Les moments de convivialité sont proscrits.

Fermeture des ateliers

Avant la fermeture des ateliers, je dois veiller :

➤ **à identifier** les pièces, les moteurs, les BV hors flux avec une étiquette présentant clairement la référence, la date et la cause de sa Présence.



➤ **à protéger** les pièces usinées, les moteurs, les BV et les tables de contrôle contre les risques d'oxydation et de corps étrangers :

- ✓ En housant les moteurs, BV, pièces, ...
- ✓ En respectant le temps de refroidissement des pièces avant la fermeture de la housse.



**Pensons Client,
agissons Qualité !**

Consignes travaux d'arrêt

Les travaux d'arrêt sont une période propice aux pollutions. Afin de limiter les risques, voici un rappel des bonnes pratiques à communiquer également aux entreprises extérieures intervenantes :

➤ Qualité de l'eau

- ✓ Les eaux de lavage et de rinçage des sols ou des machines ne doivent pas être déversées dans les sanitaires, ni dans les machines d'usinage.
=> Utilisation des fûts prévus à cet effet.



➤ Gestion des déchets

- ✓ Les dépôts sauvages de déchets sont interdits. Si je ne trouve pas de benne correspondante aux déchets produits dans le secteur :
- ❑ **Pour Trémery**, je formule ma demande par [mail à MYREI](#) en précisant la quantité et la nature du déchet concerné.
- ❑ **Pour Metz**, j'utilise le bon Compas (**récepteur MU30**) et/ou pour les produits chimiques, je les dépose dans la zone de produits à analyser par chimiste.



➤ Situations accidentelles

- ✓ Appliquer les consignes 18 et 03.

CONSIGNES SITUATIONS ACCIDENTELLES ENVIRONNEMENTALES

CONSIGNE N°18

PAS DE PANIQUE !

En cas de débordement, l'appeler le **18** et être bien sûr de :

l'appeler en **2023** le **18**

Ou j'utilise les bornes SOS

ATTENTION : En interne **03 87 40 42 22 à Trémery**
03 87 39 18 18 à Metz

CONSIGNES SITUATIONS ACCIDENTELLES ENVIRONNEMENTALES

CONSIGNE N°3

ATTENTION : Ne pas utiliser les bornes SOS pour les déchets chimiques.

1. **2023** : Appeler le 18 pour les déchets chimiques.

2. **2023** : Appeler le 18 pour les déchets chimiques.

3. **2023** : Appeler le 18 pour les déchets chimiques.

4. **2023** : Appeler le 18 pour les déchets chimiques.

5. **2023** : Appeler le 18 pour les déchets chimiques.

6. **2023** : Appeler le 18 pour les déchets chimiques.

7. **2023** : Appeler le 18 pour les déchets chimiques.

8. **2023** : Appeler le 18 pour les déchets chimiques.

9. **2023** : Appeler le 18 pour les déchets chimiques.

10. **2023** : Appeler le 18 pour les déchets chimiques.